

COMMUNE DE MÛRS-ÉRIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU LUNDI 9 MARS 2026

COMPTE-RENDU

39ème séance

date de convocation : 2 MARS 2026
membres en exercice : 11
membres présents : 9
pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à dix-sept heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Mûrs-Erigné se sont réunis à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. FOYER ; Mme GASNIER ; Mme CAILLEUX ; M. SANTOT ; Mme BERGER ; M. BRETON ; M. MIARA ; Mme TOUCHET ; M. ROUESNE

Excusés : Mme GABRIEL ; M. BINET

Pouvoirs : Néant

Absents : Néant

Agents présents : Julien GABORIAU, responsable du CCAS

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

Les membres du Conseil d'administration valident le procès-verbal de la séance du jeudi 12 février 2026.

VOTE

<i>En exercice :</i>	11	POUR :	9
<i>Présents :</i>	9	CONTRE :	0
<i>Pouvoirs :</i>	0	ABSTENTION :	0
<i>Pris part au vote :</i>	9	TOTAL :	9

2 – COMPTE DE GESTION 2025

Le compte de gestion est le document comptable établi par le comptable, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres

de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CCAS			
		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			TOTAUX
	Réalisations de l'exercice	191 402.96 €	188 638.16 €
	Report de l'exercice n-1		21 766.94 €
	Résultat cumulé	191 402.96 €	210 405.10 €
INVESTISSEMENT			
	Réalisations de l'exercice	5 014.65 €	213.97 €
	Report de l'exercice n-1		0.00 €
	Résultat cumulé	5 014.65 €	213.97 €
Résultat global		196 417.61 €	210 619.07 €

Considérant la régularité des opérations :

- ✓ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025, y compris sur celles relatives à la journée complémentaire,
 - ✓ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - ✓ statuant sur la compatibilité des valeurs inactives.
- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, déclarent que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par le Service de Gestion Comptable d'Angers n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

VOTE

<i>En exercice :</i>	11	POUR :	9
<i>Présents :</i>	9	CONTRE :	0
<i>Pouvoirs :</i>	0	ABSTENTION :	0
<i>Pris part au vote :</i>	9	TOTAL :	9

3 – DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 11 du règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS, le Président peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote du Compte administratif.

- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, désignent Claire GASNIER en tant que présidente de séance pour le vote du compte administratif de l'exercice 2025.

VOTE

<i>En exercice :</i>	11	POUR :	9
<i>Présents :</i>	9	CONTRE :	0
<i>Pouvoirs :</i>	0	ABSTENTION :	0
<i>Pris part au vote :</i>	9	TOTAL :	9

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence du Président précédemment désigné, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. FOYER, Président ; après s'être fait présenter le budget primitif l'exercice considéré :

- ✓ Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer conformément au document joint en annexe,
- ✓ Constate la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ✓ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ✓ Vote et à arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document annexe.

CCAS				
		DEPENSES	RECETTES	TOTAUX
FONCTIONNEMENT				
	Réalisations de l'exercice	191 402.96 €	188 638.16 €	-2 764.80 €
	Report de l'exercice n-1		21 766.94 €	21 766.94 €
	Résultat cumulé	191 402.96 €	210 405.10 €	19 002.14 €
INVESTISSEMENT				
	Réalisations de l'exercice	5 014.65 €	213.97 €	-4 800.68 €
	Report de l'exercice n-1			0.00 €
	Résultat cumulé	5 014.65 €	213.97 €	-4 800.68 €
Résultat global		196 417.61 €	210 619.07 €	14 201.46 €

VOTE

<i>En exercice :</i>	11	POUR :	8
<i>Présents :</i>	9	CONTRE :	0
<i>Pouvoirs :</i>	0	ABSTENTION :	0
<i>Pris part au vote :</i>	8	TOTAL :	8

5 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2025, fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement :

➤ au titre de l'exercice antérieur :	+ 21.766,94 €
➤ au titre de l'exercice 2025	- <u>2.764,80 €</u>
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 19.002,14 €

En investissement :

➤ au titre de l'exercice antérieur :	0,00 €
➤ au titre de l'exercice 2025 :	- <u>4.800,68 €</u>
soit un déficit d'investissement cumulé de :	- 4.800,68 €

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

- Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident d'affecter la totalité de l'excédent 2025 :
- à la section d'investissement (R1068) pour un montant de **4 800,68 €**.
- à la section de fonctionnement (R002) pour un montant total de **14 201,46 €**.
- à la section d'investissement (D001) pour un montant total de **4 800,68 €**.

VOTE

<i>En exercice :</i> 11	POUR : 9
<i>Présents :</i> 9	CONTRE : 0
<i>Pouvoirs :</i> 0	ABSTENTION : 0
<i>Pris part au vote :</i> 9	TOTAL : 9

6 – BUDGET PRIMITIF 2026

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire du jeudi 12 février 2026, il est proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS de voter le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme ceci :

Section de fonctionnement : 202 130,00 €

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	39 873,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	148 166,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestions courantes	13 290,68 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	200,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	0,32 €
Chapitre 042 - Opérations ordre transférées entre sections	600,00 €

Recettes de fonctionnement	
Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté	14 201,46 €
Chapitre 70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	3 100,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	700,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	183 328,54 €
Chapitre 77 – Produits spécifiques	800,00 €

Section d'investissement : 5 401,00 €

Dépenses d'investissement	
Chapitre 001 – déficit d'investissement reporté	4 800,68€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	600,32€

Recettes d'investissement	
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	4 800,68 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	0,32 €
Chapitre 040 – Opérations ordre transférées entre sections	600,00 €

- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :
- approuvent le budget présenté
 - délèguent au Président, pour ce budget, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

VOTE

<i>En exercice :</i> 11	POUR : 9
<i>Présents :</i> 9	CONTRE : 0
<i>Pouvoirs :</i> 0	ABSTENTION : 0
<i>Pris part au vote :</i> 9	TOTAL : 9

7 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Par délibération du 16 novembre 2023, le conseil d'administration a délégué à une commission permanente l'instruction des demandes d'aides financières sous forme de secours, des demandes d'allongement de la durée d'inscription à l'aide alimentaire au-delà d'un an, de la validation des bons alimentaires d'urgence délivrés par le CCAS, ainsi que des demandes dérogeant aux critères d'attribution des aides facultatives

Depuis le dernier CA la commission permanente a pris les décisions suivantes :

N°	Date	Décision	Montant maximum
0011_2026	23/02/2026	Autorisation prolongement de l'aide alimentaire	---
0012_2026	23/02/2026	Autorisation prolongement de l'aide alimentaire	---
0013_2026	23/02/2026	Autorisation prolongement de l'aide alimentaire	---
0014_2026	23/02/2026	Autorisation réinscription à l'aide alimentaire	---
0015_2026	09/03/2026	Validation de 6 chèques de services	48 €
0016_2026	09/03/2026	Autorisation prolongement de l'aide alimentaire	---
0017_2026	09/03/2026	Autorisation prolongement de l'aide alimentaire	---
0018_2026	09/03/2026	Rejet d'une demande d'aide financière	---
TOTAL			48 €

Madame GASNIER et Monsieur FOYER remercient les membres du conseil d'administration pour le participation active au cours du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.
Fait et délibéré en séance, les mois, jour et an ci-dessus.